L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

[illegible] RUE CHARTRES.

[illegible] payable d'avance

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN 15 NOVEMBRE 1842

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.

CLAY CLUB.

Les membres du Club Clayste, sont invités à se [réunir] dans la nouvelle salle sise à l'encoignure de la [rue] de la Douane et Exchange Place, jeudi soir, à 6 heures et demie.

On recommande d'être ponctuel attendu qu'il sera pris des arrangements nécessaires à la réception de Mr. Clay et qu'on y traitera d'affaires d'importance.

Par ordre du Président,
GEO. C. LAWRASON, }
W. F. DELAVIGNE, } Secrétaires.

M. WEBSTER A NEW-YORK.

L'accueil que le Secrétaire d'Etat a reçu à New York, a été des plus flatteurs; les citoyens se sont empressés en foule autour de lui, et la Chambre de Commerce a fait auprès de lui une démarche officielle qui a dû lui être sensible: le président de cette Chambre a présenté à M. Webster des résolutions qui expriment au secrétaire d'Etat "la plus haute estime pour les services qu'il a rendus au pays dans la négociation du Traité avec l'Angleterre." M. Webster pour recevoir cette députation commerciale, s'est avancé sur les degrés du City-Hall, et là il a fait une réponse qui s'adressait tout aussi bien à la foule environnante qu'à la députation elle-même. Cette réponse n'est guère qu'une amplification dans laquelle le grand orateur démontre la supériorité des négociations sur la guerre pour établir l'équilibre entre les différentes nations. Il s'est tenu absolument dans les généralités, et s'est dispensé d'aborder aucun sujet de politique actuelle, seulement il n'a pas manqué l'occasion de faire partager à M. Tyler l'honneur qui lui revient dans le succès des négociations. C'est assurément de la générosité; mais par malheur c'est de la générosité en pure perte. M. Webster a terminé son allocution, en exprimant l'espoir que le pays reviendrait à son ancien état de prospérité. "Les affaires du pays, a-t-il dit, ont subi une dépression considérable.... mais elles sont loin d'être anéanties. Des causes étrangères ont amené cette dépression, car les hommes sont toujours les mêmes. Le même esprit d'entreprise nous anime toujours, et sous peu de temps, nous pouvons espérer encore une révolution favorable dans la situation commerciale du pays." L'espoir que M. Webster exprime là, est sans contredit ce qu'il y a de plus patriotique dans son discours, et plaise à Dieu qu'il se réalise bientôt!

ESPÈCES.—Le navire *Yazoo*, venant de New York, est arrivé hier dans notre port, avec $272,016, 69 en espèces. Le *Taglioni*, du Havre, en avait $15,000.

Le navire *Taglioni*, capitaine Rogers, est entré hier dans notre port. Ce beau paquebot, retenu par des calmes durant sa traversée, n'a pas fait un passage aussi prompt que d'ordinaire; il a mis cinquante-six jours pour venir du Havre; il avait à bord quarante-huit passagers.

ACCIDENT.—Hier vers trois heures de l'après-midi, un cocher conduisait ses chevaux dans la rue de Chartres, non loin de la rue Toulouse. Ces animaux se sont effrayés et s'emportèrent, jetant leur conducteur sur le pavé. On releva ce malheureux, qui avait reçu de fortes contusions à la face et au crâne, et qui rendait le sang par la bouche. Il a été transporté à l'Hôpital. Malgré la gravité de ses blessures, on pense qu'il en reviendra.

Le bateau à vapeur *Phénix* a pris feu dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, en descendant le fleuve; ce steamboat a été consumé, ainsi que sa cargaison de coton. Un homme a perdu la vie dans cet accident, qui a eu lieu à l'embouchure de l'Arkansas.

SINISTRES EN MER.—On écrit de Nassau. Le brick américain *Ceres*, capitaine Chiford, parti de Mobile pour New York, avec 392 balles de coton, a pris feu le 12 du courant, dans les environs du cap Canaveral. Le navire a été entièrement consumé, mais une partie de la cargaison a été sauvée.

La goëlette américaine *Jane Henry*, capitaine W. W. Hollington, partie de Kingston (Jamaïque), pour Baltimore, ayant à bord plus de $1,000 en espèces, a pris feu le 1 du courant, à 10 milles S. E. de Rum Cay. Le capitaine et l'équipage après avoir essayé, mais en vain, de se rendre maîtres de l'incendie, se sont sauvés dans la chaloupe et sont arrivés sains et saufs à Rum Cay. La goëlette a sans doute sombré.

MARINE.—La goëlette des Etats-Unis *Flirt*, commandant L. M. Powell, est entrée à Savannah, le 7 courant, pour se faire réparer. Ce bâtiment a éprouvé la dernière tempête et a fait de très fortes avaries.

LE TARIF
Au point de vue Européen.

PARIS, 1er. octobre.

L'affaire du tarif Américain est entièrement [conclue]. Les Etats-Unis veulent, eux aussi, entrer [dans la] voie où tant d'autres nations sont tombées dans les erreurs du système protecteur [et] en récolter les difficultés et les périls. Placés par [leur] position dans les circonstances les plus heureuses, [qui] pouvaient donner à leur prospérité nationale les [bases] les plus larges et les plus solides, ils veulent [comme nos] voisins d'outre-mer, eux aussi, le capital et le travail de leurs voies naturelles, et les engager dans des entreprises pleines d'incertitude et de dangers. Singulière pensée que celle d'un peuple qui, possédant à un degré éminent les deux industries les plus solides et les plus fructueuses, l'agriculture et les transports, veut s'imposer de lourds sacrifices pour paralyser chez lui les échanges et se faire manufacturier! Cette erreur est due, en grande partie, à la nature du gouvernement américain. Les gouvernements fédératifs n'ont pas la puissance nécessaire pour lever des impôts, ils ne sont pas assez maîtres chez eux. Pour que les contribuables consentent à remplir les coffres du gouvernement fédéral, il faut des circonstances extraordinaires, de ces événements qui excitent le patriotisme et appellent le dévouement. Dans les temps ordinaires, les gouvernements fédéraux n'ont d'autre ressource que le produit des douanes. C'est là un impôt qui fait illusion au vulgaire. Il semble frapper les étrangers plus encore que les nationaux. Les consommateurs, lors même qu'ils le paient en tout ou en partie, selon les circonstances, ne le versent pas eux-mêmes dans les coffres de l'Etat. Ils ne sont pas choqués des variations que subit le prix d'une denrée qu'ils sont libres d'acheter ou de laisser. Il était naturel de blâmer le gouvernement Américain d'avoir recours à la seule ressource financière qui lui reste. Si le tarif n'avait pourvu qu'aux intérêts du fisc, il serait irréprochable. la mesure serait d'autant plus légitime que, par son organisation, le gouvernement des Etats-Unis a besoin de revenus assez considérables. Il ne peut pas, comme la confédération suisse, réduire son budget à une somme insignifiante; mais une fois la question du tarif mise sur le tapis, les préjugés nationaux et les intérêts particuliers l'ont saisie comme une proie et ont voulu en faire un moyen de satisfaction et de gains. Le tarif ne devait plus être une source de revenus, mais un moyen de protection, une barrière contre l'industrie étrangère, un frein mis à la concurrence. En Amérique aussi, il est des hommes qui ont adopté la fameuse théorie des échanges sans équivalens; des hommes qui imaginent de pouvoir vendre leurs cotons, leurs riz, leur tabac, à ceux dont ils ne voudraient plus recevoir les tissus, les vins, les outils. A mieux dire, ce sont les Américains des Etats du Nord qui voudraient se réserver exclusivement le marché des Etats du Sud, sans trop s'embarrasser de savoir quel serait le sort de ces derniers sous l'influence du système protecteur. Le génie prohibitif a pourtant trouvé quelque résistance dans le bon sens du gouvernement fédéral. Le tarif, sans être conforme aux principes et favorable au commerce, n'est cependant pas de nature à le paralyser complètement.

PARIS, 15 Octobre.

Le nouveau tarif américain paraît devoir porter une rude atteinte aux relations commerciales entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Les Américains ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils ont affaibli une des principales sources de leur richesse, l'exportation de leurs produits territoriaux. Comment peuvent-ils espérer de voir cette branche si essentielle de leur commerce se conserver, s'accroître, s'ils repoussent par des droits exagérés les moyens d'échange? Nos producteurs de vin devraient être, pour l'Amérique, un enseignement vivant, irrécusable. Nos vins encombrent les caves de la Gascogne, parce que l'étranger ne peut nous apporter ses moyens d'échange. Ce qui arrive de nos vins, arrivera dans une certaine mesure pour le riz, le tabac de l'Amérique. Tous les sophismes échouent contre la force des choses. On peut repousser la vérité; c'est en vain qu'on se flatte de l'obscurcir par de pitoyables raisons. Qu'on veuille ne pas faire d'échanges et s'isoler complètement soit; mais il est stupide d'imaginer qu'on pourra féconder le commerce en repoussant les moyens d'échange. Lorsqu'on entre dans ces étranges théories, il faut avant tout, pour être humain et prévenir de grands malheurs, arrêter la production. On prépare autrement d'horribles catastrophes et un malaise social qui peut devenir incurable. L'Angleterre en fait une cruelle expérience.

[*Revue des Deux Mondes.*]

THEATRE D'ORLEANS.
PREMIERS DEBUTS.

L'ouverture du Théâtre d'Orléans a été pour notre public une véritable source de jubilation. Ce pauvre public s'était si confialement ennuyé pendant tout l'été, il avait été en proie à tant d'inquiétudes, abreuvé de tant de déceptions, il voyait tant de nuages sombres amoncelés dans le ciel, qu'il éprouvait un impérieux besoin de sortir de la triste et morne atmosphère dans laquelle il a vécu depuis six mois. Aussi a-t-il salué avec un ravissement inexprimable la première occasion de secouer un instant son ennui, d'oublier durant quelques heures ses soucis sans cesse renaissants! Il fallait voir avec quel sourire de satisfaction et de bienveillance il est entré dans cette vieille salle d'Orléans que l'on a eu soin de rebbanchir un peu! Comme il se sentait heureux de se retrouver sur ces banquettes mal rembourrées, dans ces loges étroites où il s'assied si peu à l'aise, dans ces galeries où il lui faut se tenir debout, en face de ce rideau qui allait se lever pour lui montrer en quelque sorte un monde nouveau! Et quand ces artistes inconnus se sont présentés devant lui, comme il leur a fait gracieusement comprendre qu'ils étaient les bien venus et qu'ils n'auraient pas grand mal à obtenir droit de cité parmi nous! Comme il leur a tenu compte de valoir mieux que ceux qui les ont devancés! Et quel gré il leur a su de lui parler ce langage de vaudeville, de lui répéter ces fredons d'opéra comique qu'il avait presque eu le temps d'oublier depuis l'an dernier! Comme ce langage usé, comme ces airs vieillis, dont il ne voulait plus il y a six mois, avaient pris pour lui des charmes tout nouveaux! Comme cette friperie des *Premières Amours* et du *Chalet* lui paraissait jeune et fraîche! Qu'il trouvait de finesse à M. Scribe, de goût à M. Adam! Pas un mot, pas une intention, pas une plaisanterie, pas même un lambeau de mélodie ne passait inaperçu! Le public était si bien en verve qu'il prêtait au vaudevilliste, voire même au musicien, son propre esprit, sa propre gaîté, son propre entraînement. Il riait, s'amusait, applaudissait à cœur joie!

Cette joyeuse et bienveillante disposition a sans nul doute contribué au succès des nouveaux artistes; elle a singulièrement facilité leur prise de possession de notre théâtre. Ils ont dû se sentir à l'aise sur la scène et la plupart se sont montrés sous leur véritable jour; ils n'avaient en quelque sorte à subir ni les émotions, ni les transes d'un début; c'est à peine s'ils ont dû ressentir cette légère émotion que cause la vue d'une salle nouvelle. Ça été pour eux une chance heureuse, et le public qui la leur avait offerte, en a profité. La connaissance s'est faite vite, facilement et le sourire aux lèvres; chacun s'en est fort bien trouvé: les artistes ont été applaudis et le public, nous le répétons, s'est franchement amusé.

Et si nous constatons ainsi les sentiments débonnaires de ce dernier, que l'on n'aille pas s'imaginer que ce soit pour enlever quelque chose au mérite des premiers. Nous l'avons dit hier, ils nous ont paru de beaucoup supérieurs, pour la plupart, à ceux qui l'an dernier remplissaient les mêmes emplois. Mme. Lecourt est une bien autre Dugazon que Mme. Darmand; elle n'a peut être pas dans la physionomie autant de charme et de vivacité, mais elle est plus naturelle; elle n'a aucune exagération dans la diction, ni dans le geste, et partout sa marche, sa voix qui a de la fraîcheur et de la facilité, est en même temps d'une justesse irréprochable. On ne pouvait pas accorder le même éloge à sa devancière. Mme. Lecourt a révélé dans *Betty* du Chalet une intelligence, quelque fois même une finesse qui se développeront sans doute dans d'autres rôles; les couplets chantés franchement et avec goût lui ont valu deux salves d'applaudissements, en un mot elle a pleinement réussi, et disons le sur le champ: c'est justice.

M. Lecourt, qui chantait le rôle de Daniel, n'a pas eu non plus à se plaindre du public; ce chanteur a peu de voix; mais il en tire un assez bon parti; il a quelques notes hautes, celles de fausset surtout, qui sont agréables. Il a plu assez généralement.

Nous ne pouvons pas malheureusement en dire autant du Baryton, M. Victor; mais il faut tenir compte à cet artiste de son inexpérience de la scène, de l'inquiétude et de la gêne qu'il éprouvait sous le redoutable costume du sergent Max. Il faut avoir une bien grande aisance de mouvemens, une tenue bien assurée, une tournure bien élégante pour affronter un habit militaire de cette espèce. M. Victor sera mieux placé, nous n'en doutons pas, dans les rôles où il sera un peu plus drapé; il pourra alors faire entendre sa voix qu'on dit belle et franche. Nous ajournons jusque là à nous prononcer sur son compte; disons seulement qu'il nous a paru, dans plusieurs passages, avoir dans la voix une certaine flexibilité qui contraste assez singulièrement avec la lourdeur de son chant.

Le petit opéra n'est pas, comme on le voit, trop mal partagé jusqu'à présent. Sous un certain rapport, le vaudeville pourrait l'être pour le moins aussi bien. Nous ne parlerons pas aujourd'hui de M. et Mme. Mordant, grande utilité et duègne, non plus que de M. Garde, jeune premier, chargés de rôles trop insignifiants pour qu'on les puisse juger; mais nous ferons connaître la majeure partie du public, et nous applaudirons au début de M. Dessonville, trial-comique. La première apparition de cet artiste dans les *Premières Amours* a été, qu'on nous passe le mot, un succès de physionomie; la seconde, dans *Un Monsieur et une Dame*, a été un succès de tenue et de diction. M. Dessonville est bien au-dessus de Bernard, bien au-dessus de Nevel! Il a plus de tact et plus de goût; et pour nous il a un mérite immense: celui de parler et de chanter franchement, sans jamais crier. Ce comique est donc une précieuse acquisition pour notre théâtre, et nous avons l'espoir qu'avec lui nous ne tomberons jamais dans la charge du mauvais goût; qu'on avait quelquefois le tort de passer à ses deux prédécesseurs. M. Dessonville a été charmant dans *Un Monsieur et une Dame*; il y a quelquefois rappelé Arnal; et l'une des meilleures preuves qu'il était fort drôle, c'est que Mlle. Marie, qui se trouvait en scène avec lui, riait comme une folle et jouait son rôle avec une verve et une gaîté dont elle nous avait déshabitués l'an dernier. Elle se sentait *at home* en reparaissant sur la scène d'Orléans; et elle a fait avec une grâce parfaite les honneurs de *chez elle* à son nouveau partner; elle a été ce qu'elle est dans ses bons jours, et c'est un compliment que nous sommes heureux de faire à une ancienne connaissance que le public a revue avec une satisfaction marquée. Un pareil patronage ne pouvait que faire grand bien aux nouveaux venus.

L'épreuve de dimanche soir, toute secondaire qu'elle est, nous semble en somme du plus favorable augure pour celle qui aura lieu demain. Si les quatre artistes qui se feront entendre dans *Robert le Diable* sont d'un mérite relatif comparable à celui de la Dugazon et du trial-comique, nous entendrons exécuter le chef-d'œuvre de Meyerbeer comme il ne l'a pas encore été parmi nous. Dieu veuille qu'il en soit ainsi! Notre hiver théâtral serait alors assuré.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

PORTRAITS.

Il a paru dernièrement un recueil satirique ayant pour titre: *le Ricanal de 1842*. Quoique l'auteur, qui a jugé à propos de garder l'anonyme, prétende traiter tout le monde avec la plus grande impartialité, il est aisé de voir qu'il appartient à l'opinion légitimiste. Mais il faut convenir pourtant qu'il traite fort durement certains personnages de son parti. En réalité, fort peu de personnes trouvent grâce devant cet aristarque impitoyable; on peut même dire que ses jugemens sont toujours durs jusqu'à la brutalité, et presque toujours empreints, ou d'injustice, ou d'exagération; mais ils sont formulés avec tant de netteté et d'entraînement, qu'on lit avec plaisir, lors même qu'on est loin d'approuver. On en jugera d'ailleurs par les quelques extraits suivans:

Premier extrait.

ARAGO.—M. Arago.... — Dites Arago tout court, monsieur! — Arago.... — Dites notre savant Arago, monsieur!— Notre savant Arago....— Dites notre savant et illustre patriote Arago, monsieur! — Notre savant et illustre patriote Arago....— A la bonne heure; vous pouvez parler maintenant, monsieur! — Enfin! Eh bien, notre savant et illustre patriote Arago est très populaire parmi les ignorans, et très révéré parmi les manants sans souliers, sans chemise et sans pain, qui croient que du haut de son observatoire d'astronome républicain, il va faire tomber du ciel, sur leur servitude et leur misère, la manne des révolutions et des alouettes toutes rôties. Voilà tout, sauf votre respect.

D'ARGOUT.—Un nez majuscule, maigre ministre, présentement directeur de la Banque de France.

BUGEAUD.—Soldat dont le cœur est traversé par un gros nerf correspondant à celui du bras droit.

GUIZOT.—Parodie de l'âme de Richelieu, dans un corps traversé de Calvin; rhéteur parvenu qui se venge avec la morgue hautaine d'un laquais, d'avoir été réduit à conquérir sa fortune politique à plat-ventre. Idéologue capable de mettre le feu aux quatre coins du monde pour sauver les fruits de son ambition. Le plus vaste et le plus méprisant orgueil de ce siècle. Philosophe qui, dans sa colère, le grand Frédéric eût pu donner pour gouverneur à une province coupable. Il voudrait être le maître de l'univers, pour le régenter avec un martinet. Voyez, en fou de dépit superbe, devait lui ressembler le jour où il fit fouetter la mer.

J. LAFFITTE.—Banquier compatissant, qui avait engagé ses capitaux et sa popularité contre la restauration, et à qui, par un juste retour des choses d'ici-bas, la révolution de juillet a fait banqueroute. Saint du libéralisme, relégué dans une niche par des roués, pour y être encensé par des niais.

LAMARTINE.—Poète dans les livres, poète à la chambre; poète à la ville et à la campagne.

LAMENNAIS.—Tertullien; puis Rousseau; maintenant vieillard en proie à des erreurs et dévoré par des tristesses insensées.

ESPARTERO.—Hidalgo fainéant, qui mange, joue et dort sur les marches du trône de sa reine, avec une couronne de régent pour bonnet de nuit. Le peuple le plus fier et le plus chevaleresque de la terre supporte la tyrannie plate et obése de cet homme, qui n'a même pas un laurier flétri pour cacher le scandale de sa puissance.

DE SALVANDY.—Grosse suffisance littéraire, académique, oratoire et surtout politique, qui, lancée par le *Journal des Débats*, est montée comme un ballon plein de vent, jusqu'à un ministère où on l'a regardée comme une curiosité, puis jusqu'à une ambassade, où au bout d'Espartero l'a crevée d'un coup de botte.

MOSQUERA.—[illegible] Bien inférieur [illegible] Espagnols jusqu'à la forme des armes qu'il a portées.

AUBER.—Le Boïeldieu de la musique. Spirituel, gracieux, léger; populaire, [illegible] le grand pourvoyeur de l'opéra-comique et [illegible] chantantes [illegible] des orgues de barbarie.

BELLINI.—[illegible] seulement de contester les profondeurs et les sublimités de la science, que des Allemands prétendent sont peut-être seuls capables de [illegible].

DUPIN.—[illegible] cour; un [illegible] tiède du Constitutionnel [illegible].

Barreyer.—Mirabeau honnête homme, à l'insigne honneur d'être encore plus admiré de ses ennemis que de ses amis.

CORMENIN.—L'esprit savant; *Voltaire et Cerqueda* du parti républicain qui n'a que des passions, plume trempée de logique qui, attache aux flèches sauvages des démocrates, les fait voler jusqu'au cœur de la monarchie de juillet.... Cet homme est-il bien franchement radical?.... Défiez-vous des vicomtes qui retournent leur habit à la française pour en faire une carmagnole et chantent la *Marseillaise* pour avoir les poignées de main de la rue parderses leurs gants de soie.

BROUGHAM.—Avocat consultant des brasseurs anglais; le Dupin de la Chambre des Lords.

THIERS.—Gamin de Paris, qui a abusé des licences d'un carnaval politique pour s'affubler d'un masque d'homme d'Etat. Esprit de clerc d'huissier déluroi, moitié cripie, moitié Verrès, grand homme de la hauteur d'un cèdre. La plus illustre et la plus puissante pâte de co-aidale, historien, il s'imposa, main à la révolution par derrière; ministre, il donne la main à la monarchie par devant. Son esprit et son cœur montent entre eux. Orateur vain, présomptueux et brouillon, il caquette audacieusement à la face de tout vers et se gonfle à la tribune comme un sapajou sur le trône d'un cocotier. On dirait qu'il n'ait le pouvoir que pour dévorer l'argent qu'il supporte et éviter la loi de l'avile. La prison le craint comme Cromwell aurait pu craindre le grand de celle-qui-lui donna la mort, s'il lui avait été donné de le prévoir. Le peuple le méprise comme un jeune saltimbanque.

CHATEAUBRIAND.—Beau génie chevaleresque, qui au sein des désirs et fêtes de la politique qu'avez son cœur; quand toutes les fois qu'il s'est trompé, n'a-t-on pu qu'admirer la sublime naïveté de ses erreurs. Cette âme de poète chante avec le même enthousiasme un noble bien pieux et une ode bien patriotique.

GAY-LUSSAC.—Habile manipulateur qui a su combiner, chimiquement parlant, les éléments hétérogènes des divers titres de professeur au muséum et de pair de France, de vérificateur de la Monnaie et de contrôleur des mines, d'académicien, &c., et qui, par un procédé dont il a seul la secret, a de ce *magma* obtenu un précipité d'or très-abondant....

Conclusions = O.

VOL.—Un vol des plus audacieux a été commis dans la nuit de samedi à dimanche dernier, chez M. Med. Thomas. Vers deux heures du matin environ, au milieu de l'obscurité la plus complète, accompagnée de vent et de pluie, etc., quatre ou cinq nègres, dont un était armé d'un fusil à deux coups, enfoncèrent la porte du magasin, allumèrent une chandelle, puis choisirent tout ce qui pouvait leur convenir le mieux et se retirèrent, semant derrière eux bretelles, ombrelles, serviettes, etc. Bientôt on découvrit que ces nègres appartenaient à plusieurs habitations de l'Ouest Bâton Rouge. Après quelques recherches on trouva presque toutes les marchandises. Les coupables ont fait des aveux, mais des aveux contradictoires: on ne connaîtra bien la vérité que lorsque celui qui paraît avoir été le chef sera arrêté, et prions que ce soit bientôt. Nous ne saurions trop insister pour qu'on inflige à ces nègres une peine proportionnée à la gravité qui résulte des différentes circonstances qui ont accompagné ce vol.

[*Gazette de Baton Rouge.*]

RECOLTE.

On lit dans le Patriote de Lafourche Intérieur:

Le temps se maintient convenable à la roulaison. Nous avons quelques pluies fines mais qui ne sont pas assez froides pour nuire à la canne.

Les travaux vont généralement bien. Comme nous l'avons précédemment dit, la masse pratiquée n'atteindra pas le chiffre présumé.

On lit dans la *Gazette de Baton Rouge*, du 12 du courant:

"TROIS INCENDIES LE MÊME JOUR.—Le moulin à coton de M. Robert Penny (Terre-Haute) dans cette paroisse, a été la proie des flammes dans la nuit de mardi dernier, avec trente balles de coton.

"Le même jour, le feu a éclaté dans une maison de cette ville; mais grâce à la promptitude des secours et aux efforts de nos citoyens, on nous avons été quittes pour la peur.

"Encore le même jour le moulin à sucre du colonel Philip Hicky a pris feu. Le seul dommage a été un trou au toit."

La langue française au Canada.—Depuis le 31 du mois dernier, la publication en Français de la Gazette de Québec a été suspendue. Cette feuille qui n'avait pas moins de soixante et dix huit ans d'existence a été tuée par la dureté des temps.

MAISONS DE JEU.—Les journaux de Philadelphie se plaignent de la grande quantité de maisons de jeu qui existent en ville, surtout aux encoignures des rues. Plusieurs individus tenant ce genre d'établissements ont déjà été poursuivis par la loi et condamnés.

Messieurs les Rédacteurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. AUGUSTIN VIAVANT sera soutenu par une grande majorité de votants à la prochaine élection de Recorder de la Troisième Municipalité.

Un grand nombre de votans de la Troisième Municipalité.

29 oct

A la sollicitation d'un grand nombre d'amis de M. CHARLES CUVELLIER, il a consenti à se porter candidat à la place de Recorder pour la Municipalité No. 3, en remplacement de l'honorable Alfred [illegible] décédé. Il sera soutenu par la majorité des votants. 31 oct

Mss. les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE M. DUPERT a consenti à être candidat pour la place de Recorder de la troisième Municipalité, et qu'il sera soutenu par un grand nombre de votants de cette municipalité. 31 oct

---

MARIÉ hier soir par le révérend abbé E. D'Hauw, M. Jean DUBOY, de [illegible] (France) à Mme. [illegible] KIDEL, veuve Dockerill de cette ville.

Décédé hier à [illegible] heures P. M. ALEXANDRE [illegible], natif de Marseilles, dépt. des Bouches du Rhône. Ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à [illegible] heures A. M. Le corps partira de [illegible], entre les rues Bayou et Grandbois.

DERNIERES DATES

New-York	nov	4	Londres	oct 1
Boston	nov	3	Liverpool	oct 19
Baltimore	nov	5	Havre	oct 17
Washington	nov	5	Paris	oct 15
Philadelphie	nov	5	Bordeaux	oct 12
Charleston	nov	8	Vera-Cruz	oct 9
Havane	nov	4	Mexico	oct 2
Galveston	nov	3	Tampico	sept 21

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Nav Columbus, Collin, Boston. — S & J P Whitney
Nav Glasgow, Lambert, Boston. — Harrod & Darling
Brick Amanda, Lermond, Cedar Keys — S & J P Whitney
Goel Henry Clay, Hughes, Sisal. — J Alexander
Goel Henry, Auld, Matamoras — W F Vigers

ARRIVES.

Bateau de remorque Porpoise, McPherson, des Passes avec le navire Taglioni.

Bateau de remorque Panther, Davis, des Passes, avec les navires Rappahannock et Yazoo.

Bateau de remorque Phenix, Aunable du Detour, avec le navire Europe.

Bateau de remorque Southerner, Whon, des Passes avec les navires Osceola et Oregon.

Navire Osceola, Childs, en 16 jours de New Castle, au capt.

Navire Oregon, Glaiden, de New York, par la voie de Mobile.

Navire Caspian, Patten, en 18 jours de Bath, sur lest, au capitaine.

Navire Rappahannock, Drummond, du Havre, 2 oct, au capt.

Navire Yazoo, Trask, de New York, 1er. nov., à Hullin & Woodruff.

Navire Taglioni, Rogers, Havre, le 17 septembre, au capitaine.

Goelette Convert, Gardiner, en 23 jours de North Kingston.

Goelette Hornet, Winslow, en 3 jours de la Mobile, au capt.

Steamer Belle of Attakapas, Johnson, Attakapas.
" Octorara, Varbois, Baton Rouge.
" Princess, Sandford, Natchez.
" Manepps, Antler, Vicksburg.
" Maid of Kentucky, Vicksburg.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR

Great Western, de Liverpool,	22 oct.	de N. York,	17 nov.
L'Acadia,	do.	4 nov. de Boston,	1er. déc.
La Colombia,	do.	19 nov. de "	17 déc.
Le Britannia,	do.	4 déc. de "	1er jan.

NOUS soussignés, passagers à bord du navire américain TAGLIONI, éprouvons le besoin de témoigner au brave capitaine G. L. Rogers et ses officiers, toute notre gratitude pour les soins incessants dont ils nous ont entourés. Desirant avec une foi sincère, que nous ne pensons pas qu'il soit possible de rencontrer à bord d'un autre navire, ni un meilleur confortable, ni plus d'obligeance et de cordialité.

Clément,	Mangnin,
St. Avit,	Docteur Thomas,
Pargond,	J. Bonjat,
Moreau,	Bragnol,
H. Bussan De Lacroix	Lavole et sa dame,
E. L. Bercier,	L. Barbanda et sa dame,
J. Wilkinson,	Mme G Patout
P. Rousse,	Mme Barbe,
M. Duestel,	Mlle M. Hamilton,
Tigler,	Rouscio,
Mme Pichot et sa fille,	Moret,
Dumas,	Carré,
Fauls,	Laboundette,
Victor Martin,	Sellier,
Mme Clay et sa famille.	15 nov—1

AVIS.

☞ Le Navire TAGLIONI, capitaine Rodgers, du Havre est actuellement en débarquement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont particulièrement invités à retirer leurs permis de la Douane dans les cinq jours, autrement les marchandises seront envoyées dans les magasins de la douane.

15 nov — LEVI H GALE, 82 Commune

☞ Le steamer BRILLIANT, capitaine Hart, ayant pris des arrangements avec les habitans du bayou Lafourche, fera ses voyages jusqu'à ce bayou, toutes les semaines, à dater de la semaine commençant le mercredi 16 novembre à 10 heures A. M. — 14 nov.

☞ Ni le capitaine, ni les agens de la barque NEREID ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. — L. H. GALE, 16 nov. — 82, Commune.

AVIS

☞ Le navire COLUMBIANA, capitaine Parker, du Havre, est maintenant en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont requis de se pourvoir de leurs permis, et de prendre livraison de leurs marchandises, autrement elles seront envoyées à leurs frais dans les magasins. — 24 nov — L. H. GALE, 82 Commune

☞ CHS. DUFOUR a transporté son magasin rue Conti, No. 31. — 1er nov

UNE vache laitière à vendre à bord du navire Osceola par J H ASHBRIDGE, 16 nov 97 Camp

FORMATION DE SOCIETE.

LES soussignés ont, à dater de ce jour, formé une société sous la raison sociale de Peet & Morton à la Nouvelle-Orléans, et Peet & Morton à New-York, à l'effet de faire des affaires dans les marchandises [illegible] No. 17, rue de Chartres. — [illegible] PEET, Wm SEYMOUR MORTON. 16 nov

DISSOLUTION.—La société existant entre les soussignés, sous la raison de commerce de Peet & Morton, dans cette ville et de Peet & Co. à New York, étant arrivée au terme de son expiration, est dissoute à compter de ce jour.

E. Peet est chargé de la liquidation des affaires de la maison Peet & Morton [illegible] Nouvelle-Orléans, le [illegible] 1842. — E. PEET, W. S. MORTON. 14 nov—6

ASSOCIATION.—Les soussignés ont aujourd'hui formé une société sous la raison de commerce de Harvey, Hendon & Co. [illegible] North Rampart & [illegible] rue de Chartres. — HARVEY HENDON, WILLIAM H. [illegible], JAMES E. [illegible]. 11 nov—6w

HULLIN & WOODRUFF, [illegible] No. 66, rue du Camp.

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.

MERCREDI, 16 NOVEMBRE 1842

Pour les débuts de MM. ALLARD, Premier Ténor, [illegible] DUBIÉS, Première Basse-Taille, Mme. [illegible], Première chanteuse à roulades, Mlle. LATIER, Forte première chanteuse.

La reprise de ROBERT LE DIABLE, Grand Opéra en cinq actes, de Meyerbeer.

☞ Le spectacle commencera à six heures et demie.

BAL DE LA SALLE CONTI.
GRAND BAL
PARE ET MASQUE.

Les DIMANCHE, MARDI et JEUDI de chaque semaine.

Prix d'entrée, [illegible]

L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement un des meilleurs de la ville; il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre. [illegible]

WM. FUROT a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a résolu le prix de ses leçons [illegible] à des prix plus [illegible] par mois. 12 nov

MLLE. MARGUERITE NAVARETTE, successeur de Madame Blanc, encoignure Chartres et Toulouse, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle commencera la vente, jeudi prochain, [illegible] un joli assortiment de CHAPEAUX, CAMAILS et autres articles de Nouveautés, à des prix très modérés. 14 nov

MME. MOLLOT-COURANE a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir de Paris, un assortiment de nouveautés pour la saison, qu'elle va ouvrir la vente samedi prochain, 19 du courant, à des prix très modérés. Elle a de plus [illegible] reçu de la campagne, articles [illegible] chapeaux, capotes, bonnets, fleurs, etc.

☞ Une première ouvrière modiste trouvera une place chez elle. 15 nov

MODES ET NOUVEAUTES.

A. BELOUPER, de retour de Paris, fera, le 15 de ce courant, l'ouverture d'un joli assortiment de modes et hautes nouveautés qu'il vendra au plus bas prix. 141, rue Royale, entre Toulouse et St. Louis. 14 nov

MADAME DUBALEN vient de recevoir un assortiment de Modes. Elle a l'honneur de prévenir les Dames de la N. Orleans qu'elle en fera l'ouverture mercredi 16 courant, rue Royale 148. 15 nov

MAGASIN DE MODES & NOUVEAUTES, Rue Royale, No. 164, entre St. Louis et Conti.

MADEMOISELLE BEAUVALET a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de modes et nouveautés, et qu'elle vendra aux prix coûtans, et qu'elle en fera l'ouverture samedi prochain 12 novembre courant.

N. B. Mlle. Beauvalet a l'honneur de prévenir les dames qu'elle n'enverra point cette année de lettres particulières, parce qu'elles n'ont jamais été rendues à domicile. 10 nov—4

CHAPEAUX et Capotes, nouvelle forme, pour dames, filettes et enfans.

Les soussignés offrent à vendre en gros et en détail à leur magasin, à très bas prix, un assortiment de chapeaux et capotes, venant d'arriver, pour dames, filettes et enfans.

De plus, un superbe assortiment d'objets de mode, reçus par le navire Creole.

FORCADE & Co, 39 rue de Chartres, Entre Bienville et Douane. 10 nov

MADAME E. FRYER vient d'arriver de Paris avec un assortiment de MODES et de NOUVEAUTES. Elle a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, que l'ouverture de ces articles commencera jeudi le 10 novembre. 8 nov—4

PENSIONNAT, rue Royale No. 279.

MESDAMES GIDE ET VERNIER, ayant pris la direction du Pensionnat que Mme. de Montaty vient de quitter, continuent à y recevoir les jeunes personnes qu'on voudra bien leur confier. Elles y enseignent dans la langue française, comme dans la langue anglaise, le désir de leurs parents ces deux langues se parlent dans leur maison. 1 nov

BOTTES, Souliers et Brodequins.—[illegible] caisses assorties comprenant [illegible] reçus par le navire Natchez, à vendre à bas prix [illegible] par — J. H. FELT, 17 Magasin. 15 nov

THEATRES [illegible] à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 61, Magasin. 14 nov

CAFE.—3,000 sacs Rio, 2,000 sacs Java, en débarquement et en magasin à vendre par GEO. GREEN & BROTHER. 12 nov

SALPÊTRE.—[illegible] sacs en débarquement du navire [illegible] de Calcutta, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER. 12 nov

SACS de Fibre.—En débarquement du navire Hamilton de Calcutta, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER. 12 nov

TOILE Goudronnée d'Inde. Très-épaisse et très-large, en débarquement du navire Hamilton de Calcutta, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER. 12 nov

AVIS.—M. [illegible] Foster est notre associé à dater du 1 [illegible]. Les affaires seront continuées sous la raison de Harrod, Darling & Co. — HARROD & DARLING. 12 nov

EAU DE VIE de Cognac, en caisse, à vendre par MANUEL BLASCO, [illegible]. 1 nov

SUCRE de la Havane, blanc et brun, à vendre par MANUEL BLASCO, 21 Commune.

CAFÉ de la Havane, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune.

CIGARES de la Havane. Un assortiment général des meilleures marques, en débarquement et en magasin, à vendre par MANUEL BLASCO. 16 nov

CHARBON.—[illegible] tonneaux en débarquement du [illegible], capitaine Lombard, à vendre par L. H. GALE, 82, Commune. 14 nov

BOTTES et Souliers.—124 caisses en débarquement de [illegible], à vendre par B. G. HOBBS, 31, Douane. 14 nov

TOILE et corde d'emballage à vendre au magasin de C. DOANE & Co. 80 Poydras.

HUILE de Baleine.—30 barils à vendre par C. DOANE & Co. 80 Poydras.

PLOMB en balles à vendre par C. DOANE & Co. 80, Poydras.

SAVON [illegible] et Blanc de baleine, de différentes descriptions, en débarquement du navire Wahona et barque [illegible], à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 14 nov

BEURRE, Fromage et farine de Genèse, en débarquement des navires Auburn et Orleans, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 14 nov

THE, noir, en caisses en débarquement du navire [illegible], à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 14 nov

MAQUEREAUX, en barils 1/2 et 1/4 de Nos. 1 et 2, en débarquement du navire Constantine, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 15 nov

CLOUS, [illegible] à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane.

ANTAS [illegible] et toile cirée [illegible], à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane.

FOURNITURES en débarquement du navire [illegible], à vendre par LEVI H GALE, 82 Commune. 16 nov

CAFÉ de la Havane, 60 sacs, fin vert, en débarquement du steamer Alabama, à vendre par A. DURAND, 73, Vieille Levée. 15 nov

DAMEJEANNES.—[illegible] dame-jeannes de différentes grandeurs, à vendre par A. DURAND, 73, Vieille Levée. 15 nov

AMANDES.—[illegible] barils amandes à la princesse, à vendre par — A. DURAND, 73, Vieille Levée. 16 nov

ANISETTE.—[illegible] anisette fine de Bordeaux, à vendre par A. DURAND, 73, Vieille Levée. 15 nov

MAQUEREAUX No. 1 et 2, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, [illegible] Gravier. 15 nov

EAU DE VIE et Genièvre.—20 demi pipes à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 16 Gravier. 15 nov

FOURNITURES de navires, telles que cordages, [illegible], à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 16 Gravier. 15 nov

CORDAGE de Manille.—[illegible] rouleaux assortis [illegible], à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 16 Gravier. 14 nov

BEURRE de Goshen, 50 barriques qualité supérieure, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 16 Gravier. 14 nov

GEORGE E. CLIFFORD, 47 rue Poydras, offre à vendre en débarquement et en magasin, [illegible] sacs café de Rio, [illegible] de la Havane, 600 boîtes blanc de baleine New Bedford, [illegible] barils clous assortis, 100 barriques huile de [illegible]. 15 nov

DES AVANCES libérales seront faites sur des consignations de sucre, coton et autres produits adressés aux correspondants de New York. HAWTHORN & WOODS, 66 Gravier. 15 nov

MAGASIN DE PARIS, 26, rue de Chartres.

LE soussigné a reçu par les navires l'Oise et Vicksburg un assortiment frais de tapis de différentes qualités, des dessins nouveaux et très élégants.

Son assortiment de Wiltons, Brussels et autres [illegible] très beau choix. Il tient aussi des [illegible] nattes, tapis pour couvrir les tables &c.

Aussi: Le plus beau et le plus grand assortiment de tapis de toile cirée d'Angleterre qui ait venu dans cette ville qu'il offre à vendre à bas prix en gros et en détail, à des conditions avantageuses. H. SCHOENMAKER.

MR. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris a l'honneur de prévenir ses clients et amis qu'ayant changé de domicile et n'ayant pas installé, il ne sera chez lui qu'à dater du 11 du courant. Les personnes qui auront besoin de ses soins d'ici à cette époque sont priées de le faire demander au No. 46, rue Royale entre Douane et Bienville.

Il se rendra immédiatement chez elles. — 7 nov

BAZAR PARISIEN,
Encoignure Royale et Dumaine.

LES Soussignés offrent en vente les articles suivants, récemment arrivés de Paris.

Chapeaux de soie à 6$, de de Pineau, à 3$, gants de chevreau, de de castor, de de soie, de fil d'Ecosse, de coton, [illegible], bonnets grecs, velours, de cachemire, bas de fil d'Ecosse, foulards des Indes, cravates en satin, cols, brodés, cols, [illegible], brosses, [illegible], bretelles de nouvelle invention, [illegible] à cheveux, rasoirs, ciseaux, canifs, [illegible] à horloges, plume de Perle [illegible]. Nécessaires de voyage, boîtes à ouvrage, sacs de poche, cigarières, porte-feuilles en peau, [illegible] de toilette, [illegible], [illegible], éponges, bouquets, [illegible], &c. Avec la fortification.

A VENDRE EN GROS.

Eau de Cologne, pommades, huiles, savons, [illegible], parfumerie, [illegible] pour la bouche, &c. — ROHMANDIN FRERES. 1 oct

A VENDRE par les soussignés: [illegible] cartouches, lits, [illegible] doux, tartans et satin, [illegible] satin à toutes couleurs, tapis de table pour tables et pianos, lits, tables garnies [illegible], [illegible] gants, [illegible] bretelles de nouvelle [illegible], [illegible], [illegible] de fin et de rouleaux, poil de chèvre, boutons de [illegible], cols de corsets, [illegible] d'Eau de Cologne, parfumerie, [illegible] boîtes à musique, [illegible] de toute sorte, [illegible] hommes, etc. etc. — CASTAÑO & LOMBARD. 5 oct

AVIS.—Il a été perdu, le 23 du courant, dans les parages de l'Arsenal de l'Algiers [illegible], un billet de $106, [illegible] de Vithérbido, payable au [illegible] à Pondre de [illegible] de la [illegible] de ce billet est [illegible]. Une récompense libérale sera payée à la personne qui rapportera ce billet à l'encoignure [illegible].

SANGSUES.
Entrepot général, rue du Quartier, No. [illegible], entre Condé et Vieille Levée.

BERNARD.—[illegible] SUDCON, les Sangsues [illegible] de bonne qualité, grandeur, à vendre à tout prix [illegible] réservoirs [illegible].

Les adresses pour la campagne seront promptement remplies.

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DU DISTRICT DES ETATS-UNIS.—District Oriental de la Louisiane.—[illegible] chargé de la vente des biens de [illegible], failli.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District des Etats-Unis, pour [illegible], je vendrai, à l'encan public, [illegible] 1842, à midi, à la Bourse d'[illegible], les biens suivants, savoir:

1o. Un terrain [illegible] Louisiane [illegible] Magasin [illegible] Custom-House et Cedar, [illegible].

[illegible]

7o. Neuf esclaves.

1o. Hannah, âgée de 41 ans, avec ses enfans.		
2o. Mary,	do	2 do
3o. Frolie,	do	5 do
4o. Janvier,	do	7 do
5o. Lewis,	do	11 do
6o. Charles,	do	16 do
7o. Anatil,	do	18 do
8o. Simon,	do	27 do
9o. Luiza,	do	33 do

8o. 19 actions du fonds capital de la banque des Améliorations.

18 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

4 actions du fonds capital de la Compagnie du Théâtre d'Orléans.

5 actions du fonds capital de la Compagnie de la Presse à Coton d'Orléans.

5 actions du fonds capital de la Compagnie du Chemin de fer de St. Louis, du Texas.

9o. Une vache et des veaux.

10o. L'acte des [illegible] du nègre Jean Pierre, âgé de [illegible].

Conditions de la vente: Pour les propriétés foncières, au comptant [illegible] et le balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Pour le surplus [illegible] comptant. Actes de vente aux frais des acquéreurs.

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats-Unis. 14 nov—[illegible]

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—District oriental de la Louisiane. [illegible] chargé de la vente des biens de [illegible], failli.

[illegible]

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. U. 16 nov—[illegible]

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE.—No. [illegible]. J. Florence vs Charles Shipman.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, [illegible] Bourse St. Charles, entre celles de la Commune et Gravier, le jeudi, 17 novembre 1842, à [illegible] heures du matin, l'ameublement &c. de l'Américan [illegible]. Conditions, comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce. 14 nov

CAFÉ de la Guayra.—[illegible] sacs, à vendre par SCHMIDT & Co. 14 nov

CAFÉ de Rio.—[illegible] à vendre par SCHMIDT & Co. 14 nov

CAFÉ.—[illegible] sacs prime vert de la Havane, nouvelle récolte, en débarquement du steamer Alabama, à vendre par MERLE, SKYLLE & Co., 45 Vieille Levée. 16 nov

CAFÉ.—[illegible] sacs prime vert en débarquement du steamship Alabama, de la Havane, à vendre par G. M. MIERBEAMS, 33, Vieille Levée. 14 nov

LES soussignés reçoivent par le navire Tipperanoe, et offrent à vendre:

70 barriques Vin rouge, diverses qualités;
20 demi-barriques Vin blanc, de Sauterne;
200 caisses Vin rouge St. Julien et Pauillac;
20 do. do. Lafitte, qualité supérieure, par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles;
75 caisses Vin blanc Sauterne [illegible], par 12 bouteilles et 24 [illegible];
20 caisses Extrait d'Absinthe suisse;
20 do. Cerises à l'eau-de-vie de la fabrique de Chauvet fils;
15 do. Curaçao;
100 paniers Anisette sucrée et fine;
1 ballot Sucre Candi de Chine.

HERBAULT FRERES, 75, rue Bienville. 11 nov.

LE soussigné offre à vendre à les prix très modérés pour du comptant:

[illegible] caisses Vins rouges des crûs St. Julien, Lafitte, Gruaud Larose, Seguin et Lochenay, dont la majeure partie en bouteilles bouchées à l'émeri, [illegible] caisses vin de Barsac, 120 caisses véritable Absinthe Suisse, 50 caisses Kirshwasser, 40 caisses fruits à l'eau de vie assortis, 10 caisses eau de vie Dantzick, 20 caisses marasquin, [illegible] caisses liqueurs fines, 4 caisses Vanille, 12 paniers Champagne, qualité supérieure, 8 caisses Thé Young Hyson, 600 paniers anisette supérieure, [illegible] bouchons [illegible], [illegible] douzaines chemises en couleurs de Mulhouse et Rouen, 30 caisses vin de Muscat supérieur, [illegible] huile d'olive, 20 demi pipes eau de vie Cognac, de [illegible], 10 tierçons eau de vie Champagne, 6 barils vinaigre blanc, 6 pipes vin de Porto, 1 do vin de Malaga, 6 barriques vin de Lunel, [illegible] barils vin [illegible] et [illegible], 40 rouleaux corde d'emballage. — C. DUFOUR, 31, rue Conti. 11 nov

BUREAU DE CIRCULATION,
Nouvelle-Orléans, le 31 octobre 1842.

UN jugement de Sheriff ayant été rendu le 29 du courant, par l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour du Premier District Judiciaire, contre la Banque des Citoyens de la Louisiane, [illegible] la section 16me de l'Acte pour faire revivre les chartes des diverses Banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 5 Février 1842, une assemblée des actionnaires [illegible], à [illegible] heures du matin, au bureau de la Banque, afin de procéder [illegible] l'Acte pourvoyant à la liquidation des banques [illegible].

G. MURDOCK, Président. 1 nov.

HUILE de Graines.—Vingt barils huile à lampe d'une qualité supérieure, à vendre par E. V BARRETT, 12 nov—3 — 33 Toulouse.

BLANC D'ESPAGNE.—30 barils [illegible], à vendre par V. L. GIRARD & Co., encoignure Chartres et St. Pierre. 15 nov

CHANGEMENT DE DOMICILE.—[illegible] a transporté son comptoir, du No. 38, rue Poydras, au [illegible] Magasin. 16 nov

T. J. GOOSKY,
Avocat,

Bureau No. 4 Exchange Place [illegible].

A [illegible] l'encoignure de la [illegible] dans les Cours de cette ville, aussi que celles de la Cour de Dmp. [illegible] de la Pointe Coupée. 10 oct

PLOMB.—[illegible] en débarquement du [illegible] Champion, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 66 Camp. 31 oct

SAINDOUX [illegible]. — AUGUSTE MOLIER, 20, St. Louis. 15 nov

COUVERTURES de laine [illegible], à vendre par [illegible] JORDY [illegible].

[illegible]

EXTERNAT DE JEUNES PERSONNES,
[illegible], RUE DE BOURGOGNE,
Entre St Louis et Conti.

MADAME F. [illegible] ouvert leur classe depuis le 1er. [illegible]. 2 oct.

[illegible]

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR
MADAME DESTRAMES, de Paris.
Rue Bourbon, No. 221, entre St. Anne et Ursulines.

MADAME DESTRAMES [illegible] à la Nouvelle-Orléans, a l'honneur [illegible] des jeunes personnes [illegible]

[illegible]

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Rue Bourbon, entre Douane et Conti.

MADAME GRANET vient de faire l'acquisition [illegible]

[illegible] 21 oct—[illegible]

INSTITUTION DE DEMOISELLES.
Ancienne maison de Mme. Lafitte,
Dirigée par
MADAME DESRAYAUX.
Rue des Remparts, encoignure Bienville—Nlle. Orléans

LES cours d'hiver ont repris leur activité accoutumée. Les Soirées musicales sont toujours une fois le mois. Au [illegible] l'objet de soins attentifs.

Les examens de musique auront lieu comme les années précédentes au mois de Novembre et d'Avril; les soirées de lecture le dimanche de chaque mois. Vers la fin de Mai examen général et distribution des prix.

N. B. Une nouvelle disposition du local permet de recevoir et de loger plus convenablement, un plus grand nombre de pensionnaires. 25 oct. 2m

COURS DE DEBIT ORATOIRE ET D'ELOCUTION.
Mr. J. H. BARTON,
Ex-Artiste du Théâtre St. Charles et professeur de déclamation,

ANNONCE respectueusement au public qu'il a l'intention de commencer l'hiver prochain à l'enseignement de ces deux éléments indispensables d'une éducation complète.

Le cours qu'il se propose de faire, embrassera tout ce qui a rapport à la diction, c'est à dire l'intonation, l'accentuation, la prononciation, le geste et l'action oratoire.

M. Barton appelle surtout l'attention des jeunes gens qui se destinent à la chaire et au barreau, il a déjà professé avec succès en Europe et formé un bon nombre d'élèves remarquables. Il offre aussi ses services aux artistes du théâtre et aux amateurs.

Cet avis s'adresse particulièrement aux étrangers et aux Créoles de cette ville qui désireraient acquérir une bonne prononciation anglaise.

Dans le cours de ses leçons, M. Barton compte faire une série de lectures dans lesquelles il développera les principes de l'élocution particulière à chaque profession et celle de l'éloquence en général.

Le professeur se rendra chez les dames et les messieurs qui lui feront l'honneur de l'appeler.

M. Barton sera heureux de recevoir les personnes qui voudront s'adresser à sa demeure, rue Bourbon, No. 46, et les lettres qui pourront lui être envoyées par la poste sous le couvert de James H. Caldwell. — 1 nov—1m

A LA VILLE DE PARIS.
Magasin de confiance.
A. BARRAUD,
COIFFEUR PARFUMEUR,
Encoignure Royale et Orléans, maison de M. Vignié.

A. BARRAUD a l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs qu'il vient de recevoir de Paris par le navire Ben Lane, un grand assortiment de parfumerie fraîche portant d'une des premières maisons de Paris, savoir:

Cold cream, crème de Psyché, crème de framboises, crème [illegible] vinaigre de toilette, [illegible], pommades, [illegible], [illegible], brosses à dents, [illegible], savons, [illegible], peignes [illegible] de corne [illegible] [illegible].

[illegible]

P. S.—A. Barraud prévient les personnes qui tous les articles qui sont dans son magasin seront à très bon marché [illegible] de vendre que pour du comptant. 5 nov

MR. WALLACE a l'honneur d'offrir ses services aux citoyens de la N. Orléans, comme professeur de [illegible] Heurs prêt à donner des leçons [illegible].

CHAPEAUX.—1 caisse contenant 4 douzaines chapeaux de [illegible] dernière mode, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 12 nov

BOTTES, Souliers et Brodequins.—[illegible] caisses en débarquement du navire [illegible], à vendre par B. G. HOBBS, 31, Douane.

RIZ.—[illegible] barriques en débarquement du brick [illegible], à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 12 nov

FOIN.—[illegible] bottes, supérieur du Nord [illegible] du navire [illegible]. Pour les conditions s'adresser au capitaine, à bord, entre [illegible] ou à J. W. STANSON & Co., encoignure Magasin et Lafayette. 14 nov

PIMENT.—En débarquement du navire [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL, 7, Magasin.

POIVRE de Sumatra.—En débarquement du navire [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL, 7, Magasin.

CAFÉ de Rio.—En débarquement du navire Orleans, à vendre par ROBERTS & HALL, 7, Magasin.

BLANC de Baleine.—En débarquement, à vendre par ROBERTS & HALL, 7, Magasin.

EAU DE VIE de Pays.—En [illegible] barriques en débarquement du Natchez, à vendre par ROBERTS & HALL, 7, Magasin. 12 nov

SARDINES à l'huile, [illegible] et petits pots [illegible] à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes, [illegible] à vendre par AUGTE MOLIER, 20, rue St. Louis. 12 nov

EAU DE VIE de Cognac [illegible], à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 11 nov

AVENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Toison, venant de Bordeaux: [illegible] barriques Vin rouge. — C. DUFOUR, 31, rue Conti. 11 nov

VINS.—[illegible] barriques Vins rouges St. Emilion, en débarquement du navire Liverpool, de New York, à vendre par G. M. MIERBEAMS, 33 Vieille Levée.

SAUCISSONS de Lyon, Fromage de Gruyère.—[illegible] caisses et [illegible] barils Saucissons de Lyon, [illegible] Fromage de Gruyère, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 11 nov

CAFE.—[illegible] sacs excellent café de la Havane, [illegible] à vendre par GEORGE E. CLIFFORD, 47 Poydras. 11 nov

SAINDOUX, Beurre, [illegible] tierçons en débarquement du navire Liverpool, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasin. 11 nov

FARINE.—[illegible] barils en débarquement du bateau à vapeur Creole, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasin. 11 nov

FOIN.—[illegible] balles excellent foin du North River, à bord du Shakespeare, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 66 Camp. 11 nov

BEURRE.—[illegible] barillets Beurre de l'Ouest, qualité supérieure, récemment reçu et à vendre par GEORGE FLAGG, 26, rue Tchoupitoulas. 10 nov—3

FARINE.—[illegible] barils superfine, et de fine, à vendre par CHS. DOANE & Co. 80, Poydras. 10 nov

BOTTES, Souliers et Brodequins.—300 caisses actuellement en débarquement du Seldon et du St. Petersburg de Boston, comprenant un assortiment complet, convenable au détail de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix, par A. F. DUNBAR & Co., 18, Douane. 10 nov

CHAPEAUX de laine.—[illegible] douzaines chapeaux gris et noirs, en magasin et à vendre par A. F. DUNBAR & Co., 18, Douane. 10 nov

CAFÉ Sodio.—[illegible] sacs café de Rio, de la nouvelle récolte, et de qualité supérieure, actuellement en débarquement du brick J. W. [illegible], à vendre par WILLIAM FRERE, 66, rue de la Douane. 10 nov

RIZ.—[illegible] tierçons et 1/2 do. en débarquement de la goëlette Warrior, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 66, Gravier. 10 nov

CORDES d'emballage.—[illegible] rouleaux de différentes dimensions, toujours à vendre par HAWTHORN & WOODS, 66, Gravier. 10 nov

FARINE de maïs et pommes de terre.—[illegible] barils pommes de terre et [illegible] barils maïs, en débarquement, et à vendre par CHS. DOANE & Co. 80, Poydras. 10 nov

PLOMB.—300 saumons à vendre par C. DOANE & Co. 10 nov — 80, Poydras.

COMPTOIR, étagères et appareil du gaz, convenables pour magasin, à vendre à bon marché, par J. E. LORSILBE, 10 nov. Encoignure Royale & Douane.

RIZ.—91 tierçons et 16 demi-tierçons nouvelle récolte, en débarquement du brick Warrior, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasin. 10 nov.

TOILE à drap.—[illegible] balles [illegible], en débarquement du navire Rowena, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasin. 10 nov

BEURRE de Goshen, &c.—[illegible] demi-barriques beurre de Goshen, et [illegible] barillets farine de sarrasin, en débarquement du navire Shakespeare, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasin. 10 nov

CAFÉ de Rio.—300 sacs en débarquement et en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasin. 10 nov

THÉ.—[illegible] caisses contenant des boîtes de 6 livres, Thé impérial et poudre à canon, [illegible], en débarquement du navire [illegible] de New York, à vendre par G. [illegible]. 10 nov

BEURRE.—[illegible] barillets excellent, [illegible] reçu et à vendre par [illegible]. 10 nov

PAPIERS à tapisser.—[illegible], à vendre par [illegible]. 10 nov

SOULIERS.—[illegible], à vendre par [illegible]. 10 nov

CHAMPAGNE.—[illegible] bouteilles de première qualité, à vendre par [illegible]. 10 nov

CHANGEMENT DE DOMICILE.—[illegible]

[illegible] MERLE, SKYLLE & Co.

S [illegible]

[illegible]

POUR [illegible].—Le [illegible], capitaine John J. Wright, [illegible]. — HAWTHORN & WOODS, 66, Gravier. 14 nov

[illegible] pour les ports de [illegible], capitaine [illegible]

POUR [illegible].—Le [illegible] capitaine [illegible]. — JOHN A. [illegible], Agents, 34 Poydras.

POUR [illegible] ET HAVANE.—[illegible] Le steamer [illegible] ALLI ON METAKAPAS [illegible] [illegible] — D. MCHANEY, No. 1, Vieille Levée.

F. S. [illegible] pour les [illegible] — 14 nov

POUR VICKSBURG, Bayou Sara, Rodney, Natchez et tous les lieux intermédiaires.—Le [illegible], capitaine [illegible], partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — CHS. DOANE & Co. 80, Poydras.

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES.—Le steamer GOVERNOR YELL [illegible] partira régulièrement [illegible] le lundi à 8 h. [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JACQUES LARIME, 11, rue Dumaine. 14 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire ORI ZOLA, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 16 nov

POUR BOSTON.—Jeudi, 17 du courant.—Le navire GLASGOW, capitaine [illegible] Lambert, partira comme ci-dessus. Pour fret de [illegible] balles coton ou passage, s'adresser à bord, ou à HARROD & DARLING, 20 Commune. 14 nov

POUR BALTIMORE.—La barque MARY, capitaine Myrick, peut prendre [illegible] barils sucre, [illegible] a la majeure partie de son chargement, et partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GEORGE BEDFORD, 37, Commune. 14 nov

POUR NANTES.—La barque de première classe PALOMON SALTUS, capitaine J. Gray, peut prendre environ 300 balles coton. Pour fret ou passage s'adresser à GEO BEDFORD, 37 Commune. 11 nov

POUR SAVANNAH.—La goëlette HENRY JENKINS, capitaine Jenkins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 9 nov

A FRETER.—La barque [illegible] capt. Graham, s'adresser au capitaine à bord. 16 nov

A FRETER.—Deux bricks pouvant porter de 300 à 500 barriques de sucre. Pour les conditions, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 10 nov

AVIS

A LOUER pour tenir une Maison d'Education les établissemens où se tenait le Collège Poydras, [illegible] en briques à [illegible] magasins, pavillons, [illegible] grand [illegible] au centre [illegible].

[illegible] Président de l'Administration du Collège Poydras. GUSTAVE DELAMARE. Pointe Coupée, 6 Octobre 1842.

A LOUER.—Un vaste magasin à trois étages [illegible] No. 30, [illegible] Bienville [illegible] DE BLANCHARD, Encoignure Bourbon et St. Louis. 12 sep

A LOUER.—Le magasin d'entrepôt No. 127 Vieille Levée [illegible] PETERS & MILLARD, 50, Vieille Levée. 11 nov

A LOUER.—Deux Maisons en brique à deux étages [illegible] PRIESTLY & BEIN, 19, Nouvelle Levée. 11 nov

A LOUER.—Le bas de la maison située [illegible] No. 98 [illegible] TOOLE & BARRIERE [illegible] 11 sept

[illegible] W. [illegible] 7 nov

QUINCAILLERIE ET FOURNITURES DE NAVIRES.

LES soussignés offrent à vendre un assortiment complet des articles ci-dessous, savoir:

[illegible]

[illegible] PRIESTLY & BEIN, 19, Nouvelle Levée.

EN débarquement du navire Rosalind, de Boston, [illegible] thé de Java, thé impérial, [illegible] — BRYE & MATHAWAY, 71, Magasin. 7 nov

FARINE.—[illegible] barils farine supérieure, de moulage de St. Louis, à vendre par JOHN E. SHAW & Co., [illegible] Poydras. 8 nov

BOTTES, Souliers et Brodequins.—[illegible] caisses, reçues par le navire St. Petersburg, à vendre par B. G. HOBBS 31, Douane. 9 nov

FARINE ET PORC.—[illegible] barils farine superfine, 75 barils porc prime, clair et garanti, à vendre par M. A. [illegible], 30, rue du Commerce. 8 nov—2

MARCHANDISES de [illegible]—20 balles et 10 caisses coton blanc et bleu, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 9 nov.

MAQUEREAUX, Harengs et Saumons, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 9 nov

SAVON à blanc de baleine de différentes descriptions, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 9 nov

CHANDELLES de Boston, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 61 Magasin. 9 nov

CHANGE—Traites à vue sur St. Louis jusqu'à New York, à vendre par J. ALBERT, 22 rue St. Louis. 8 nov

CAFÉ de la Havane, à vendre par JOSE ROBERT Y GIRONA, 34, rue Commune. 8 nov

SUCRE blanc et brun de la Havane, à vendre par JOSE ROBERT Y GIRONA. 8 nov

AMANDES en coques à vendre par JOSE ROBERT Y GIRONA, 34, rue Commune. 8 nov

CIGARES de la Havane, de bonnes dimensions et de bonnes marques, à vendre par JOSE ROBERT Y GIRONA, 34, Commune. 8 nov

VIN DE CHAMPAGNE de l'Ecusson de [illegible], en demi bouteilles, paniers et caisses, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 8 nov

CAFÉ Havane [illegible] de vert, nouvelle récolte, en débarquement de la goëlette Minerva, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 8 nov

BOTTES & SOULIERS de différentes descriptions, actuellement en débarquement du navire Neptune, à vendre par FROST & Co. 10, Magasin. 8 nov

CHAPEAUX gris.—100 douzaines à vendre à bas prix par FROST & Co. 10, Magasin. 7 nov

HUILE.—15 barils huile de graines, à vendre en magasin par JOSEPH LANDIS, 14, Poydras. 7 nov

AVIS DE SOCIETE.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de BOYERS, BREEDLOVE & Co., pour la transaction des affaires par commission et d'avoues.

Bureau, No. 60, rue de Commune.

ROBERT M. BOYERS, JULIEN P BREEDLOVE, DAVID A. BOYERS. 1 oct 3 6pc

BOIS, CHARBON, GOUDRON, SABLE, COQUILLES &c. &c.

LE soussigné offre à vendre et livrer dans le plus bref délai, dans tous les endroits de la ville, toutes quantités [illegible]. D. J. WHITE.

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE,

REÇUE par la Faculté de Paris en 1830, et par la Faculté de la Louisiane en 1832, a l'honneur d'informer ses clientes [illegible].

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME [illegible] sage-femme, a l'honneur de prévenir le public qu'elle a transporté son domicile rue [illegible], entre Bourbon et Dauphine. [illegible] 15 sep

INFORMATION DEMANDEE.

SUR ROCHE ET CLAYAN et FANNY DE CLAYAN, [illegible] Fanny Bourgeois [illegible] JOHN D. DANELS, [illegible] [illegible] (Maryland). 16 sept 1yClm

HUILE [illegible] de la marque Flagnot, en paniers de [illegible] bouteilles [illegible] AUGUSTE MOLIER, 20 St. Louis. 16 sep

---

VENTES DE CE JOUR.

PAR VINCENT & DE FERIET,
116, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui, le 15 courant, à 10 heures [illegible] pour le compte de qui il appartiendra, [illegible] mousseline de laine, cachemire, barèges, schalls, &c. &c.

Aussi, pour clore une vente, [illegible] pièces [illegible] et bandanas. 15 nov

PAR HEWLETT & [illegible]
Coins [illegible]

[illegible] à 12 heures [illegible]

[illegible] 15 nov

PAR A. FAVROT, 100, rue de Chartres.

IL sera vendu, aujourd'hui le 15 novembre, à 10 heures, à son magasin [illegible], [illegible] pantalons, habits, [illegible] &c. &c.

Aussi—Une quantité de [illegible]

Conditions: comptant. — 16 nov

PAR E. A. [illegible]

AUJOURD'HUI mardi 15 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 51, vis-à-vis l'Arcade de Banks, il sera vendu:

Marchandises sèches et habillements.

Aussi 75 caisses bottes et brodequins, 40 caisses chapeaux.

A MIDI:

[illegible] 15 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET,
116, rue de Chartres.

EN vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Il sera vendu mardi 16 du courant, à 10 heures A. M. au No. 149, rue Royale, pour le compte de la succession de Char. A. Lisbone, une quantité de marchandises sèches, telles que: soieries, indiennes, rubans, schals, dentelles de fil, &c.

Ensemble l'installation du magasin et une quantité de meubles.

Conditions: comptant.

[illegible]

PAR A. FERNANDEZ.

Pour cause de départ pour France.

MERCREDI le 16 novembre, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon, le fond du magasin, consistant en marbres, [illegible], [illegible], bottes, chapeaux, [illegible]. On vendra [illegible] l'établissement [illegible] avant la vente, en s'adressant sur les lieux. 15 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

MERCREDI prochain, 16 du courant, à quatre heures de l'après midi, il sera vendu au coin des rues Louis et Bassin, un café bien assorti en liqueurs et épiceries et le tout en bloc.

Conditions à la vente.

☞ On vendra à l'amiable ledit établissement avant la vente en s'adressant sur les lieux. 10 oct

Grande Vente de propriétés de valeur, [illegible]
PAR J. A. BEARD.
Bureau, [illegible] Magasins

[illegible]

Conditions—[illegible]

[illegible]

AVIS D'ENCAN.

[illegible] HOPARD [illegible] Commissaire [illegible] ayant l'honneur d'offrir au public et ses amis ses services [illegible]

[illegible] 12 nov—6

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que son bureau d'encan a été transféré au No. 48 rue des Magasins, près la rue Poydras de l'Arcade. Ayant une [illegible] vente [illegible]. — J. A. BEARD.

MARCHANDISES SECHES AU PRIX COUTANT.

LES Soussignés ayant résolu de liquider, préviennent le public, qu'à partir de ce jour ils offrent à des prix coûtant leur grand assortiment de marchandises étrangères et du pays, contenant entre autres, [illegible], [illegible], indiennes, [illegible], [illegible], châles, mouchoirs, bas &c. &c.

Nouvelle-Orléans, le 7 novembre 1842. — FAUCHON FRERES

Magasins: Maison Rouge, sur la Levée. Rue Louis, [illegible] Bourbon. Rue Poydras encoignure Camp.

7 novembre—6

ACADEMIE DE DANSE,
Encoignure des rues Bourbon et Douane, No. 31

MR. CLISSEY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il a commencé ses leçons depuis le 2 de ce mois.

M. C. donnera des leçons particulières chez les dames et dans les académies.

Références:—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Gueanard, D. Bourges, Louis Freston, Wm. Crouillon, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Moore, J. B. Lavenoch, L. H. [illegible], Dr. Cenas, major Beard, Wm. C. Micou, Hagan, [illegible] Garrard. 9 nov—1m

HOTEL DE LA BOURSE ST. LOUIS.

LE soussigné informe le public que ce bel Hôtel qui se distingue des autres établissements de ce genre par la splendeur et l'élégance de son aménagement, sera ouvert le [illegible] novembre prochain sous sa direction.

[illegible]

La table [illegible] l'excellence des mets et le choix [illegible].

Les personnes qui ont leur famille avec elles, sont invitées à visiter [illegible] appartements.

L'hôtel sera ouvert pour les visiteurs à partir de samedi prochain [illegible].

[illegible]

☞ Les conditions seront les mêmes qu'aux autres pensions [illegible].

1 nov—1m — I. JEWETT

AVIS.—Madame veuve DECAUX a l'honneur d'informer le public et Messieurs les Marchands de la ville et de la campagne, qu'en magasin d'importantes fournitures [illegible] de Victor Decaux et Noël, continuera [illegible] jour à son compte par le passé.

Nouvelle-Orléans, 4 novembre 1842.

5 nov—6 — Vve DECAUX, Encoignure Conti et Chartres

EN magasin et à vendre:

[illegible] Raisin aux amandes,
[illegible] Savon de Marseille,
[illegible] Huile,
[illegible] barils Madère imitation,
[illegible] Bouchons pointus et [illegible],
[illegible] Petits Pois et Truffes,
100 paniers Anisette superfine de [illegible],
[illegible] caisses Fruits au jus et à l'eau de vie,
25 do. [illegible] et Olives farcies.

V. L. GIRARD & Co., encoignure Chartres et St. Pierre. 11 nov

EN débarquement du navire Oceanus, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:

[illegible] paniers [illegible] de la marque Flagnot, en bouteilles et [illegible],
[illegible] à la douzaine,
[illegible],
[illegible] bouchons de 20 à [illegible] chaque balle,
[illegible],
[illegible],
[illegible] paniers bouteilles vides,
100 caisses [illegible],
[illegible] caisses Marasquin,
[illegible] caisses Sirops assortis.

A vendre par — AUG. MOLIER, 20, rue St. Louis. 1 oct

VINS rouges et blancs en caisses.
De do en barriques [illegible],
De do de Muscat de Frontignan,
Eau de vie de Cognac en [illegible],
Huile d'Olive de la marque Flagnot en bouteilles et [illegible] bouteilles,
Vinaigre blanc,
Anisette fine et [illegible],
Liqueurs assorties,
Bouchons en balles de 75,000, par sacs de 500,
Absinthe suisse,
Vin de Champagne.

A vendre par AUG. MOLIER, 20, St. Louis. 16 oct

SUCRE & MELASSES.

LE soussigné fera des avances libérales sur des consignations de sucre et mélasses, à ses amis à New York, Messrs. Bates Mahoney & Co. et Mess. R. Dunlap & [illegible]. — A. BAUDOUIN. 24 oct — 10, rue Royale

FARINE, Bled &c.—Le soussigné fera des avances sur des consignations de farine, bled, [illegible] produits de l'Ouest, à ses amis à New York, Messrs. Bates Mahoney & Co. — A. BAUDOUIN, 24 oct — 10, rue Royale

128,000 CIGARES.—Le soussigné a en mains 128 milliers cigares de la Havane, qu'il offre à bas prix pour du comptant, [illegible] de la farine, [illegible] produits de l'Ouest. — A. BAUDOUIN, 21 Royale. 17 oct—[illegible]

LE soussigné fera des avances libérales pour des consignations de sucre, mélasses, farine, bled et coton à ses amis de New York.

A BAUDOUIN 13 Royale